



Plan de travail pour les indicateurs de transparence budgétaire BENIN

1. Introduction

Dans le cadre du Projet d'accélération de l'ouverture budgétaire (Project FOA) , lancé par l'International Budget Partnership (IBP) et Global Initiative for Fiscal Transparency (GIFT) dans le but de renforcer les capacités techniques de certains gouvernements afin d'améliorer leur transparence budgétaire et de mettre en œuvre des mécanismes de participation du public, le Ministère de l'Economie et des Finances du Benin recevra une assistance technique par le biais de laquelle il améliore l'exhaustivité et la fiabilité du budget en prenant des mesures pour élargir les informations sur les recettes et les dépenses, y compris les transferts vers et depuis les entreprises publiques, la publication de budgets supplémentaires et la garantie que les principaux rapports d'audit sont accessibles au public dans les 12 mois de diffusion du rapport du gouvernement de fin d'année .

Pour mesurer les progrès du projet FOA par pays, un ensemble d'indicateurs a été sélectionné, sur la base des conclusions du Rapport sur la Transparence Budgétaire (RTB) du Ministère des Affaires Etrangères des États-Unis d'Amérique et de l'Enquête sur le Budget Ouvert (EBO). Ces indicateurs sont d'une part généraux, ce qui signifie qu'ils sont applicables à tous les pays sélectionnés et, d'un autre part, spécifiques à chaque pays.

Pour le Benin ces indicateurs sont les suivants :

1.1. Indicateurs généraux

1.1.1. Publication dans les délais opportuns des huit documents budgétaires clés évalués par l'EBO

Actuellement, tel qu'évalué par l'EBO de 2019, le Benin publie dans les délais opportuns six (6) des huit (8) documents budgétaires clés , tandis que deux (2) documents sont soit publiés en retard , soit non publiés en ligne, soit produits uniquement pour une utilisation interne.

- Indicateur : Disponibilité publique des documents budgétaires, EBO
- Objectif du pays ¹ :

¹ Les objectifs sont conformes au diagnostic et aux actions envisagés à la section 1.2 du plan de travail.



1. Publication du rapport trimestriels sur Internet et gratuitement au plus tard un mois avant la fin de la période couverte (EBO IYRs-2 cible B, actuellement D)
 2. Publication du rapport d'audit dans un délai de 18 mois, après la fin de l'exercice budgétaire (EBO AR-2 cible C, actuellement D)
- Prochaine évaluation des progrès : EBO de 2021

1.1.2. Améliorer l'exhaustivité des rapports budgétaires

Au niveau du pilier relatif à la transparence de l'EBO de 2019, le Benin a obtenu le score de 49 sur les 100 points possibles. Cette amélioration de dix points par rapport à la précédente évaluation EBO (2017) place ainsi le pays au-dessus de la moyenne mondiale de 45 points mais 12 points en dessous du seuil pour considérer les informations fournies comme «suffisantes».

Dans le même ordre d'idées, l'exhaustivité des documents budgétaires effectivement publiés requiert toujours une attention particulière. Pour le budget approuvé qui est considéré comme document important dans l'EBO la note obtenue est de 84/100 points, le projet de budget de l'exécutif, qui a un rôle plus important dans l'enquête, n'a obtenu que 55/100 points , le rapport préalable au budget a obtenu 72/100 , le rapport de fin d'année 62/100 et la revue de milieu d'année n'a obtenu que 22/100 .

- Indicateur : Score du contenu du document, EBO
- Objectif du pays :
 1. Au moins 61 pour le projet de budget de l'exécutif (actuellement 55)
 2. Au moins 61 pour la revue de milieu d'année (actuellement 22)
- Prochaine évaluation des progrès : EBO de 2021

1.2. Indicateurs spécifiques au pays

1.2.1. Améliorer la couverture des rapports budgétaires

Le RTB 2019 précise que les documents budgétaires ne détaillaient pas les allocations et les revenus des entreprises publiques, qui n'ont pas non plus été audités. La Revue de milieu d'année n'est pas exhaustive et ne fournis pas des estimations supplémentaires sur les dépenses (y compris les transferts vers et depuis les entreprises publiques) pour l'exercice budgétaire en cours, des estimations de recettes par catégorie et par source spécifique et des estimations sur les emprunts et la dette publics. D'ailleurs le même constat a été signalé dans les 2 rapports PEFA



(2007 et 2014) , en ce qui concerne la surveillance du risque budgétaire de la gestion des entreprises publiques, elle n'est toujours pas convenablement assurée. En effet et selon les rapports PEFA , le public a accès à peu d'informations , ce qui continue d'affecter négativement la transparence budgétaire, d'ailleurs , des discussions ont eu lieu sur ce sujet au niveau de l' EBO 2019, (question 37), où il y avait désaccord entre le chercheur, le gouvernement et l'IBP. Enfin, la note de « D » a été maintenue pour la question 37 comme l'article se référant aux entreprises publiques dans la [proposition de budget de l'exécutif pour 2019-2021](#) car elle n'incluait pas les transferts (pages 39 et 40). Néanmoins, cette pratique a visiblement changé dans la [proposition de budget de l'exécutif pour 2020-2022](#) (pages 29-34) où on trouve une analyse beaucoup plus approfondie. L'indisponibilité des données sur les dépenses totales des établissements publics et des entreprises publiques n'a pas permis de déterminer l'importance budgétaire relative de chaque entité du secteur public.

- Indicateur : Étendue des opérations gouvernementales non déclarées, PEFA PI-6 II, limitée aux entreprises publiques ,
- Cibles pour le pays :
 1. Dépenses des entreprises publiques en dehors des rapports financiers (PEFA PI-6 6,1 cible C. moins de 10% des dépenses totales)
 2. Revenus des entreprises publiques en dehors des rapports financiers (PEFA PI-6 6,2 cible C. moins de 10% du chiffre d'affaires total)
- Prochaine évaluation des progrès : Calcul ad hoc, reproduisant la méthodologie PEFA pour une sous-section des indicateurs 6.1 et 6.2



2. Plan de travail et prochaines étapes

Dans les mois qui suivent et jusqu'à la présentation des documents budgétaires 2020-2021, IBP et GIFT soutiendront le Bénin pour l'amélioration de la transparence budgétaire pour atteindre les objectifs soulignés ci-dessus. Le soutien comprend l'élaboration d'un diagnostic et des recommandations spécifiques, le soutien d'un consultant dans la conception de nouveaux processus et mesures visant à améliorer la publication fondée sur les bonnes pratiques internationales et les normes internationales de transparence budgétaire et, le cas échéant, le contact avec des experts sur des sujets spécifiques pour donner suite aux recommandations visées.

Le plan de travail pour 2020 serait le suivant :

Mois	Juin				Juillet				Aout				Septembre				Octobre				Novembre				Décembre							
Activity	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Appel de coordination MF Benin & IBP-GIFT																																
Diagnostic et plan d'action pour l'indicateur 1.1																																
Publication dans les délais des huit documents budgétaires clés évalués par l'OBS																																
Appel de confirmation pour examen et questions relatives au diagnostic et plan d'action pour l'indicateur 1.1																																
Diagnostic et plan d'action plan de l'indicateur 1.2 Améliorer l'exhaustivité des rapports budgétaires																																
Appel de confirmation pour examen et questions relatives au diagnostic et plan d'action pour l'indicateur 1.2																																
Rencontre pour évaluer l'amélioration de la fiabilité et la globalité du budget enregistrée y compris les transferts vers les entreprises publiques (indicateur 2.1)																																
Proposition pour une meilleure transparence des transferts basée sur la réalité du pays																																
Validation et révision des propositions pour l'implémentation de l'indicateur 2.1																																
Réunion avec les entreprises publiques, le MF du Bénin et GIFT pour évaluer les progrès vers la transparence dans les transferts vers les dites entreprises																																
Suivi de l'avancement avec les experts																																